



COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 25 et dimanche 26 février

National 3
Régional 1-2-3
Départemental 1 à 5
Féminines R1-R2
Féminines D1-D2-D3
U14 à U19 R1-R2
U15 et U17/U18 D1-D2
U13 D1-D2-D3
Critérium U13 Régional
Plateaux U11
Féminines U11 à U18

Mardi 28 février

Commission Futsal

Mercredi 1^{er} mars

Commission Sportive Litiges et Contentieux
Commission d'Appel
Détection U13 Garçons

Jeudi 2 mars

Commission de Discipline
Commission des Jeunes

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Action Caritati'foot.....	p. 3
Avis aux clubs.....	p. 5
Avis aux arbitres.....	p. 10
PV Commission Sportive.....	p. 11
PV Commission Jeunes.....	p. 20
Informations diverses.....	p. 23

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



DISPOSITIF CARTON VERT



PLUS D'INFOS EN PAGES 6 ET 7

SUBVENTION ANS : PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

WEBINAIRE FFF

JEUDI 2 MARS DE 18H à 19H SUR LE THEME :
DEPOSER UN DOSSIER POUR VOTRE CLUB

STAGE DÉTECTION U13
GARCONS

INFORMATIONS ET JOUEURS
CONVOQUÉS PAGES 23 à 25

STAGE DÉTECTION U14
FILLES

INFORMATIONS ET
JOUEUSES CONVOQUÉES
PAGES 26 à 28



PARTENAIRE



NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS VOS PROJETS

Pour vous accompagner dans la gestion et le développement de votre activité, votre Conseiller s'appuie sur nos filiales spécialisées et notamment :

ASSURANCES DOMMAGES

Pacifica la compagnie d'assurances dommages couvre vos véhicules professionnels, vos locaux, vos matériels...



FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

Crédit Agricole Leasing & Factoring est un acteur majeur du crédit bail et de l'affacturage en France et en Europe.



GESTION D'ACTIFS

Amundi élabore des solutions d'épargne et des services adaptés à ses clientèles institutionnelle, entreprises et particuliers, en France et à l'étranger.



ENCAISSEMENT DES HONORAIRES

Partenaire des professions libérales de santé, Santeffi propose des solutions expertes pour l'encaissement des honoraires.



SYSTÈMES DE SÉCURITÉ TÉLÉSURVEILLÉS

Spécialiste de la télésurveillance depuis plus de 30 ans, Nexecur garantit aux entreprises une solution efficace et sur mesure contre le vol.



ASSURANCES DE PERSONNES

Predica la compagnie d'assurances de personnes assure vos arrêts de travail, votre complémentaire santé collective mais aussi votre épargne retraite





ACTION CARITATI'FOOT



GRANDE TOMBOLA SOLIDAIRE

AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION CARITATIVE



A GAGNER

VOITURE ESSENCE, VÉLO ET TROTTINETTE
ÉLECTRIQUES, SÉJOURS ET BIEN D'AUTRES



RÉTROCESSION DE 25% POUR LES CLUBS !



TOMBOLA SOLIDAIRE

IL N'EST PAS TROP TARD POUR COMMANDER VOS TICKETS !

L'ACTION CARITATI'FOOT MENÉE PAR LE DISTRICT A BESOIN DE VOUS !

A cette occasion, une grande tombola solidaire au profit d'une association caritative est organisée. Grâce à vous, de nombreuses personnes et familles vont pouvoir être aidées.

Pour participer à cette bonne action, il vous suffit de commander des tickets de tombola auprès du District de la Vienne (2€ le ticket). Plus il y aura de ventes, plus le don à l'association sera important et plus l'aide sera forte !

En contrepartie de votre engagement, une rétrocession de 25% vous sera attribuée. Par exemple, pour la vente de 500 tickets (1000€) vous percevrez 250€. Lors de la remise des tickets nous vous demanderons un chèque de caution de la valeur totale des tickets commandés, qui ne sera pas encaissé (1/3 fin mars, 1/3 fin avril, 1/3 fin mai).

Les tickets sont double chance « une chance au grattage, une chance au tirage ». Le tirage au sort aura lieu le jour de l'évènement le 24 juin, où une voiture essence, un vélo et une trottinette électriques, des séjours et bien d'autres lots seront à gagner.

Nous comptons déjà plus de 15 000 tickets commandés, n'attendez plus et contactez-nous !

Pour commander des tickets ou pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous joindre par téléphone au 05 49 61 17 35 ou par mail :

- caritatifoot86@gmail.com
- district@foot86.ff.fr





AVIS AUX CLUBS

CAMPAGNE DE SUBVENTION ANS : PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

WEBINAIRE
CAMPAGNE DE SUBVENTION PROJETS
SPORTIFS FÉDÉRAUX : DÉPOSER UN
DOSSIER POUR VOTRE CLUB

JEUDI
02
MARS

De 18h à 19h

Pour la 5^{ème} saison, la FFF lance le dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport. Cette campagne de subventions à destination des clubs vise à cofinancer des projets en adéquation avec les priorités fédérales telles que :

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le développement du Programme Educatif Fédéral
- La dynamisation de l'arbitrage amateur

Lien d'inscription : <https://qlic.it/1189613>

Les projets sportifs fédéraux (PSF), comment ça marche ?

La mise en place des projets sportifs fédéraux (PSF) est un des enjeux majeurs de l'Agence nationale du Sport en matière de développement des pratiques. Ils consistent à mettre les fédérations au cœur de leur projet de développement en leur donnant la possibilité de décliner au plan territorial leur stratégie fédérale.

Après avoir expérimenté cette démarche en 2019 auprès de 28 fédérations et du CNOSF, l'Agence a, en 2020, étendu le dispositif à 77 fédérations sportives (auxquelles on ajoute le CNOSF), avec l'ambition affichée et partagée d'accroître le nombre de pratiquants de 3 millions d'ici les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024.

Sa généralisation en 2023 va permettre à **104 fédérations sportives (et au CNOSF)** de déployer leur projet sportif fédéral auprès de leurs structures déconcentrées et associations affiliées.

75 M€ concernent en 2023 la mise en œuvre de cette démarche. Ces crédits, gérés par les fédérations sportives agréées par le Ministère chargé des sports, visent à financer des actions qui répondent aux orientations prioritaires de développement fixées par les fédérations telles que la diversification de la pratique, les actions en faveur de publics cibles (femmes et jeunes filles, personnes en situation de handicap, ...), la formation des bénévoles,



DISPOSITIF CARTON VERT

Dans la continuité du Programme Educatif Fédéral, initié par la FFF et porté par de très nombreux clubs, la Commission Jeunes souhaite se rallier à l'opération « **Carton Vert** » mis en place par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et la déployer dans cette deuxième partie de saison sur l'ensemble des Championnats U17/U18 et U15 à 11 et à 8 (dispositif expérimenté sur toutes les ligues de France).

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS »** :

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

Mise en place :

Le club accueillant est chargé de la mise en place du dispositif.

2 observateurs neutres sont désignés pour identifier les joueurs/joueuses auteurs de bons gestes au cours de la rencontre. Un éducateur, un dirigeant ou un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs/joueuses de l'équipe B, et inversement. Il n'est pas nécessaire d'identifier ces observateurs sur la feuille de match.

A l'issue du match sont désignés le ou les joueurs à récompenser.

Le motif de la désignation est annoncé soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres) en s'appuyant sur les 5 valeurs « PRETS ».

L'information est alors notifiée sur la FMI de la même manière que pour l'attribution des cartons jaunes ou rouges :

- Un carton (vert) à cocher
- Un joueur à identifier
- Une valeur à associer

L'attribution est d'au maximum 3 cartons verts par match. (2 par les observateurs, 1 par l'arbitre)

L'attribution d'un carton vert n'est pas obligatoire, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.

Suivi :

Le suivi se fera directement via la Feuille de Match Informatisée (**FMI**), qui permettra l'enregistrement des joueuses/joueurs ayant eu une bonne attitude/un bon geste/un bon comportement lors des rencontres.

Vous pouvez venir retirer les « cartons vert » à l'accueil du District pendant les horaires d'ouverture. Ils sont à remplir au dos et à remettre aux joueurs ayant fait preuve d'une bonne attitude.



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

- Privilégier le beau geste ou le beau jeu
- Vivre avec enthousiasme et générosité son match
- Partager des émotions sans exubérance avec ses partenaires

R

RESPECT

- Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe
- Reconnaître les belles actions de l'adversaire
- Porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre

Ê

ENGAGEMENT

- Avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi
- Être un capitaine exemplaire
- Continuer à jouer tout le match, même largement mené

T

TOLÉRANCE

- Minimiser l'erreur d'un partenaire
- Accepter d'être remplacé
- Favoriser l'acceptation de l'erreur arbitrale

S

SOLIDARITÉ

- Réconforter un coéquipier en difficulté,
- Rester unis dans la défaite,
- Se comporter en remplaçant exemplaire



DEMANDE DE TROPHÉE DU DISTRICT

DEMANDE DE TROPHEE du DISTRICT 2022/2023
(joueur(euse)s et / ou dirigeant(e)s méritant(e)s)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée « joueur (se) » et une demande de trophée « dirigeant(e) » par club

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de licence : Club actuel :

Catégorie : joueur (se) dirigeant(e)

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football en qualité de bénévole (en précisant les années) :

.....

Motivation de la demande :

.....

Fait à : le :

Signature : Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

Document à retourner au District de la Vienne de Football avant le vendredi 28 avril 2023

La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses (date et lieu à définir)



CALENDRIER GÉNÉRAL

TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GÉNÉRAL

Tous les calendriers (Général District et Ligue Seniors – Féminines – Jeunes) sont disponibles et à jour sur notre site internet dans les documents généraux.

GROUPES DE TRAVAIL

Comme annoncé à la dernière Assemblée Générale, le District de la Vienne met en place deux groupes de travail portant sur :

- 1/ la proposition de définir des champions pour chaque division départementale.
- 2/ le fonctionnement des feuilles de recettes des différentes Coupes départementales.

Les clubs souhaitant participer à l'un de ces deux groupes de travail doivent le signifier au District par la messagerie Zimbra pour le vendredi 10 mars 2023, dernier délai.

Une attention particulière sera portée sur la représentation géographique et le niveau des clubs composant les groupes de travail.

FORMATION PSC1

La saison dernière, plusieurs formations PSC1 ont eu lieu auprès des clubs de la Vienne. Cette année nous souhaitons renouveler l'opération.

Afin de pouvoir organiser des sessions cette saison, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer par la messagerie Zimbra si vous êtes intéressé par cette formation. Celles-ci seront planifiées s'il y a suffisamment de demandes.

FORMATION DES DIRIGEANTS

Le District propose deux formations des dirigeants :

- samedi 4 mars => Mobiliser et animer une équipe au service d'un projet
- samedi 25 mars => Construire et promouvoir un projet

Ces formations auront lieu de 8h30 à 12h30 dans les locaux du District de la Vienne.

Elles représentent des critères incontournables pour l'attribution du label seniors.

Pour être comptabilisé, un dirigeant doit suivre deux modules. Il est conseillé d'avoir suivi le premier module pour s'inscrire au deuxième.

Inscriptions disponibles sur le site :

<https://www.malfna.fr/formations-de-dirigeants/>

PROGRAMME EDUCATIF FÉDÉRAL

Dans le cadre du Programme Educatif Fédéral, le District souhaite connaître les clubs organisant des stages lors des vacances de Pâques.

Pour les clubs concernés, le District a besoin de connaître :

- Le Responsable du stage
- Les dates du stage
- Les catégories présentes au sein du stage

Afin de recenser les différents stages organisés, merci de nous envoyer les différentes informations demandées par mail : district@foot86.ff.fr



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, **à compter du dimanche midi**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres **d'adresser des mails au District** (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

INFORMATIONS DIVERSES

Evalbox

Tous les arbitres recevront mensuellement un questionnaire EVALBOX entre 15 et 20 questions. Un examen EVALBOX a été envoyé, au mois de décembre, à l'ensemble des arbitres. Cette note compte à 30 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison et un deuxième examen sera envoyé au mois de Avril/Mai 2023. Cette note comptera à 70 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison.

Pour information générale, toute note inférieure à 10 ne permettra pas une promotion. Pour un arbitre D1, D2, D3, AAD1, toute note inférieure à 10 entrainera automatiquement une descente dans la catégorie inférieure.

Dates préparation Ligue

Calendrier Candidats Ligue 2023 - District de la Vienne

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai	
1 D		1 M		1 M		1 S		1 L	
2 L		2 J		2 J		2 D		2 M	
3 M		3 V		3 V	Lois 3/12	3 L		3 M	
4 M		4 S		4 S		4 M		4 J	
5 J		5 D		5 D		5 M		5 V	
6 V		6 L		6 L		6 J		6 S	EXAMEN LIGUE
7 S		7 M		7 M		7 V	Lois 11/13/15/16/17	7 D	
8 D		8 M		8 M		8 S		8 L	
9 L		9 J		9 J		9 D		9 M	
10 M		10 V	Lois 1/2 - 7/8/9	10 V	Rapport disciplinaire + Vidéos	10 L		10 M	
11 M		11 S		11 S		11 M		11 J	
12 J		12 D		12 D		12 M		12 V	
13 V		13 L		13 L		13 J		13 S	
14 S		14 M		14 M		14 V	Lois 5/6 + rappel lois 12/3	14 D	
15 D		15 M		15 M		15 S		15 L	
16 L		16 J		16 J		16 D		16 M	
17 M		17 V		17 V		17 L		17 M	
18 M		18 S		18 S		18 M		18 J	
19 J		19 D		19 D		19 M		19 V	
20 V		20 L		20 L		20 J		20 S	
21 S		21 M		21 M		21 V	Examen blanc	21 D	
22 D		22 M		22 M		22 S		22 L	
23 L		23 J		23 J		23 D		23 M	
24 M		24 V	Lois 3/4	24 V	Examen blanc	24 L		24 M	
25 M		25 S		25 S		25 M		25 J	
26 J		26 D		26 D		26 M		26 V	
27 V		27 L		27 L		27 J		27 S	
28 S		28 M		28 M		28 V	Révision sur les lois	28 D	
29 D				29 M		29 S		29 L	
30 L				30 J		30 D		30 M	
31 M				31 V	Lois 10/14			31 M	



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 22 février 2023
Procès-verbal n° 24

Présidente Mme Maryse MOREAU.
Présents MM. Didier DANIEL, Eric MAIOROFF et François PAIREMAURE
Excusés MM. Gérard MOUSSAC et Jean-Louis OLIVIER.

Approbation du PV n° 23 sans modification.

La Commission rappelle aux clubs que :

Toutes les correspondances par courriel doivent parvenir au District par l'intermédiaire de la messagerie ZIMBRA, seule messagerie officielle.

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		13	29/01/23	24899428	Château Larcher (1) Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	16/04/23
D2	A	13	29/01/23	24899558	Thuré Besse (1) Loudun (1)		09/04/23
D2	B	13	29/01/23	24902971	Leigné sur Fontaine (1) Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	16/04/23

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D2		11	26/02/23	24948350	Le Tallud (1) Ste Eanne (1)	Occupation des terrains	09/04/23

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Châtelleraut – Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut (courriel du 17/01/23 à 11h44 : pas de match sur le stade du Verger le 18/03/23)

Jaunay Marigny (courriel du 12/01/23 à 18h39 : pas de match sur le stade du complexe du bourg du 17 au 20/03/23)

Naintré (courriel de Châtelleraut – Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut du 30/12/22 à 09h23 : pas de match sur le terrain d'honneur le 12/03/23)

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.



ACG Foot Sud 86	GJ Montasèvres	Poitiers Cep
Adriers / Le Vigeant	GJ VVM Chauvigny	Poitiers Gibauderie
Availles en Châtelleraut	Ingrandes	Poitiers Portugais
Beaumont St Cyr	Jaunay Marigny	Pressac / Availles Limouzine
Bouresse	L'Envigne	Sammarçolles
Buxerolles	La Pallu	Smarves Iteuil
Cernay St Genest	Latillé	Sommeries St Romain
Champigny Le Rochereau	Lavoux – Liniers	St Benoît
Chasseneuil St Georges	Leignes sur Fontaine	St Maurice Gençay
Chatain	Ligugé	St Savin St Germain
Château Larcher	Migné Auxances	Stade Poitevin
Châtelleraut Portugais	Moncontour	Thuré Besse
Chauvigny	Montmorillon	Valdivienne
Cissé	Naintré	Valence en Poitou – Couhé
Civaux	Neuville	Valence en Poitou OC
Coussay	Nieuil l'Espoir	Vallée du Salleron
Croutelle	Nord Vienne	Vicq sur Gartempe
Espoir	Ozon	Villeneuve Chauvigny
Fontaine le Comte	Poitiers 3 cités	Vivonne
GJ Avenir 86	Poitiers Asac	Vouneuil Béruges
	Poitiers Beaulieu ES	Vouzailles

Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 24899419 : Migné Auxances (2) – Oyré Dangé (1) du 22/01/23 remis le 19/02/23

Feuille de match informatisée ou papier non reçue, à ce jour.

La Commission demande aux arbitres officiels de la rencontre MM. Sébastien BEAUFILS, Jean-Philippe DIAS MOREIRA et Vincent PADIOLEAU à recevoir avant le mercredi 1^{er} mars 2023 :

- le score de la rencontre.
- les remplacements
- les éventuelles sanctions.

Aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 1^{er} mars 2023**.

- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom de l'arbitre assistant et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 24899553 : Vouneuil Béruges (1) – Thuré Besse (1) en poule A du 22/01/23 remis le 19/02/23

Courriel du club de Vouneuil Béruges (20/02/23 à 18h28) signalant le non-fonctionnement de la tablette.

Feuille de match papier reçue.

**Match n° 24899555 : Avanton (1) – L'Envigne (1) en poule A du 22/01/23 remis le 19/02/23**

Courriel du club d'Avanton (22/02/23 à 09h13) signalant un problème de tablette.

La Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre M. Alexandre DEMASSIEUX à recevoir avant le mercredi 1^{er} mars 2023.

- Le score de la rencontre.
- les remplacements
- les éventuelles sanctions.

Aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 1^{er} mars 2023**.

- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom de l'arbitre assistant et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 3**Match n° 24899947 : Naintré (2) – Châtelleraut SO (3) en poule A du 22/01/23 remis le 19/02/23**

Courriel du club de Châtelleraut SO (14/02/23 à 16h33) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut SO (3) (sans déplacement).

Courriel du club de Châtelleraut SO (22/02/23 à 17h34) annonçant le forfait général de son équipe.

Amende de 129€ (coût de 3 forfaits) au club de Châtelleraut SO.

Remarque : l'équipe de Châtelleraut SO (3) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier

Match n° 24899952 : St Léger de Montbrillais (1) – Mirebeau (1) en poule A du 22/01/23 remis le 19/02/23

Courriel du club de Mirebeau (21/02/23 à 20h01) donnant la composition de son équipe et le score de son équipe

Envoi tardif de la FMI (22/02/23 à 13h35).

Match n° 24899960 : Naintré (2) – Châtelleraut Portugais (2) en poule A du 26/02/23

La rencontre en rubrique est avancée, à titre exceptionnel, au samedi 25/02/23 à 19h.

Si accord du club de Châtelleraut Portugais.

Accord de la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut.

Match n° 24899973 : Naintré (2) – Cenon / Vouneuil (1) en poule A du 12/03/23

La rencontre en rubrique est avancée, à titre exceptionnel, au samedi 12/03/23 à 20h.

Accord des deux clubs.

Accord de la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut.

Match n° 24900213 : Quinçay (1) – St Savin St Germain (2) en poule B du 22/01/23 remis le 19/02/23

Courriel du club de St Savin St Germain (19/02/23 à 09h35) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de St Savin St Germain (2) (sans déplacement).

Amende de 43€ au club de St Savin St Germain.

Match n° 24900214 : La Pallu (1) – St Benoît (2) en poule B du 22/01/23 remis le 19/02/23

Courriel de réserve du club de La Pallu (20/02/23 à 10h28).

Considérant que la réserve n'est pas inscrite sur la feuille de match, la Commission la transforme en réclamation.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, les dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF, il y a lieu d'informer le club de St Benoît avec copie du courriel de réclamation, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 08 mars 2023**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

**Match n° 24900356 : ACG Foot Sud 86 (2) – Vivonne (1) en poule C du 22/01/23 remis le 19/02/23**

Courriel du club d'ACG Foot Sud 86 (20/02/23 à 13h10) signalant un dysfonctionnement de la tablette et envoyant une copie de la feuille de match.

Original de la feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 24900357 : Sommières St Romain (1) – Lavoux Liniers (1) en poule C du 22/01/23 remis le 19/02/23

Courriel du club de Sommières St Romain (20/02/23 à 10h05) signalant la blessure, à l'échauffement, du joueur M. Naby CAMARA, licence n° 9602268527 (genou)

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 4**Match n° 24900579 : Thuré Besse (2) – Cissé (1) en poule A du 22/01/23 remis le 19/02/23**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Nicolas LAVAUD (20/02/23 à 18h19) donnant le score et les faits de jeu de la rencontre.

Courriel du club de Thuré Besse (reçu le 20/02/23) envoyant une feuille de match complétée avec les informations pour son équipe et le rapport FMI.

La Commission demande au club de Cissé à recevoir avant le mercredi 1^{er} mars 2023.

- La composition de son équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom de l'arbitre assistant et du délégué

Dossier en instance.

Match n° 24900736 : Naintré (3) – Jaunay Marigny (2) en poule B du 12/03/23

La rencontre en rubrique est avancée, à titre exceptionnel, au samedi 12/03/23 à 18h.

Si accord du club de Jaunay Marigny.

Accord de la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut.

Match n° 24900712 : Montamisé (2) – Buxerolles (3) en poule B du 22/01/23 remis le 19/02/23

Courriel du club de Montamisé (21/02/23 à 13h09) signalant les blessures de MM. Fabien MEAR (cheville droite), Jean-Baptiste MARTINEAU (genou droit) et Baptiste PEROCHEAU (dos).

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Abraham ZINGA (21/02/23 à 16h18), pris note.

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24900713 : Bonneuil Matours (1) – Colombiers (1) en poule B du 22/01/23 remis le 19/02/23

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24900843 : Vallée du Salleron (1) – Vicq sur Gartempe (2) en poule C du 22/01/23 remis le 19/02/23

Courriel du club de Vicq sur Gartempe (19/02/23 à 20h45) signalant la blessure du joueur M. Aurélien BERNARD, licence n° 2544984716 (cheville gauche)

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24906214 : Vivonne (2) – St Saviol (1) en poule E du 21/01/23 remis le 18/02/23

Courriel du club de Vivonne (18/02/23 à 09h44) signalant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe de Vivonne (2) (sans déplacement de St Saviol (1)).

Amende de 43€ au club de Vivonne.

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Vivonne (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier

**DÉPARTEMENTAL 5****Décision de l'Assemblée Générale du vendredi 25/11/22 de St Georges les Baillargeaux**

Le nombre de forfaits autorisés pour la saison 2022/2023 est porté à 5.

Match n° 24901246 : Monts sur Guesnes (1) – Les 3 Moutiers (1) en poule A du 29/01/23

Pour rappel du PV n° 23 :

Non joué pour cause d'arrêté municipal non envoyé par le club de Monts sur Guesnes.

La Commission donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Monts sur Guesnes (1) pour en donner le gain à l'équipe des Trois Moutiers (1) avec 3 buts à 0.

Frais pour ouverture de dossier : 34€

Dossier classé.

Courriel du club de Monts sur Guesnes (22/02/23 à 12h33) demandant une révision du dossier. La Commission maintient sa décision et rappelle au club l'article 18.B.2 des RG de la LFNA / *Le jour de la rencontre, à la suite d'intempéries soudaines et importantes, le Maire peut interdire l'utilisation de l'aire de jeu par décision municipale qui sera affichée à l'entrée du stade. Il peut présenter l'arrêté aux officiels et au club recevant qui se chargera de le transmettre dès le lundi à l'organisme compétent.*

Match n° 24901370 : Mirebeau (2) – Ingrandes (3) en poule B du 22/01/23 remis le 19/02/23

Courriels du club de Mirebeau (19/02/23 à 21h30) signalant un problème au moment de l'envoi de la FMI et (20/02/23 à 21h23) donnant les informations demandées.

La Commission a demandé au club d'Ingrandes à recevoir avant le mercredi 1^{er} mars 2023 :

- Le score de la rencontre.
- La composition de son équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.
- Les éventuelles blessures.
- Le nom de son arbitres assistant

Dossier en instance.

Match n° 24901371 : Thuré Besse (3) – Antran / Usseau (3) en poule B du 22/01/23 remis le 19/02/23

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 24901374 : Champigny (1) – Leigné sur Usseau (2) en poule B du 22/01/23 remis le 19/02/23

Courriel du club de Leigné sur Usseau (19/02/23 à 07h10) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Leigné sur Usseau (2) (sans déplacement).

Amende de 33€ au club de Leigné sur Usseau.

Match n° 24901504 : Châtelleraut Réunionnais (1) – Châtelleraut SO (4) en poule C du 22/01/23 remis le 19/02/23

Courriel du club de Châtelleraut SO (14/02/23 à 16h33) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut SO (4) (sans déplacement).

Courriel du club de Châtelleraut SO (22/02/23 à 17h34) annonçant le forfait général de son équipe.

Amende de 99€ (coût de 3 forfaits) au club de Châtelleraut SO.

Remarque : l'équipe de Châtelleraut SO (4) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier



Match n° 24901510 : Pleumartin La Roche Posay (2) – Châtelleraut Réunionnais (1) en poule C du 28/01/23 remis au 12/02/23

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 23 du 15/02/23 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Pleumartin La Roche Posay (2) d'un joueur (licence n° 2388010600) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Considérant que le club de Pleumartin La Roche Posay a été informé et a formulé ses observations (courriel du 21/02/23 à 20h06).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline, PV n° 08 du 27/10/22, pour quatre (4) matchs de suspension à compter du 24/10/22 et que l'équipe de Pleumartin La Roche Posay (2) évoluant en Départemental 5 poule C n'a effectivement joué que trois (3) matchs depuis cette date (06 et 20/11/22 et 18/12/22 mais exempté les 30/10/22 et 13/11/22, forfait les 27/11/22, 04 et 11/12/22 et non joué le 28/01/23 suite à une panne d'éclairage).

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Pleumartin La Roche Posay (2) pour en donner le gain à l'équipe de Châtelleraut Réunionnais (1) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Pleumartin La Roche Posay.

Dossier classé.

Match n° 24901521 : St Rémy sur Creuse (1) – Châtelleraut Réunionnais (1) en poule C du 05/03/23

Demande du club de St Rémy sur Creuse (courriel du 22/02/23 à 14h09) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 24901635 : Bonneuil Matours (2) – Colombiers (2) en poule D du 22/01/23 remis le 19/02/23

Courriel du club de Bonneuil Matours (20/02/23 à 10h30) signalant un dysfonctionnement de la tablette.

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24901636 : Quinçay (2) – Ouzilly / Coussay (2) en poule D du 22/01/23 remis le 19/02/23

Courriel du club de Ouzilly (18/02/23 à 13h28) signalant le forfait de son équipe.

4^{ème} forfait de l'équipe d'Ouzilly / Coussay (2) (sans déplacement).

Amende de 33€ au club d'Ouzilly.

Match n° 24901637 : Cissé (2) – Montamisé (3) en poule D du 22/01/23 remis le 19/02/23

Feuille de match informatisée ou papier non reçue, à ce jour.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le mercredi 1^{er} mars 2023.

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom de l'arbitre, des arbitres assistants et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 24901768 : St Benoît (3) – Croutelle (2) en poule E du 22/01/23 remis le 19/02/23

Feuille de match papier reçue.



Match n° 24910607 : Rouillé (3) – Bouresse / Queaux Moussac (2) en poule G du 22/01/23 remis le 19/02/23

Courriel du club de Bouresse (17/02/23 à 14h26) signalant le forfait de son équipe.
2^{ème} forfait de l'équipe de Bouresse / Queaux Moussac (2) (sans déplacement).
Amende de 33€ au club de Bouresse.

Match n° 24906786 : St Saviol (2) – ACG / Savigné (3) en poule G du 22/01/23 remis le 19/02/23

Courriel du club de St Saviol (20/02/23 à 08h01 et 10h34) indiquant un dysfonctionnement de la tablette et envoyant la copie de la feuille de match.
Original de la feuille de match papier reçu.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 24948341 : Gatinaises FC (1) – St Cerbouillé (1) du 11/12/22 remis le 12/02/23

Courriel du club du FC Gatinaises (13/02/23 à 20h06) envoyant la copie de la feuille de match.
Original de la feuille de match reçu.

Match n° 24948350 : Le Tallud (1) – Ste Eanne (1) du 26/02/23

En raison de l'occupation du terrain honneur et de la non-homologation de l'éclairage du terrain annexe du Tallud par le District des Deux sèvres (courriels du 14/02/23 à 15h37 et 16h), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 09/04/23.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 25597722 : Celles Verrines / Echiré St Gelais / Chauray (1) – L'Envigne (1) en poule A du 19/03/23

La rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain Jean Rouillard 1 à Lençloitre.
Accord des deux clubs.

Match n° 25597734 : L'Envigne (1) - Celles Verrines / Echiré St Gelais / Chauray (1) en poule A du 07/05/23

En raison de l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de St Gelais.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 25463598 : Nouaillé (4) – St Maurice Gençay (2) du 15/01/23 reporté au 05/02/23

Courriels de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jonathan NZIENGUI DOUKAGA (05/02/23 à 19h49 et 06/02/23 à 20h00) signalant n'avoir pas pu clôturer la tablette et envoyant des photos partielles de celle-ci.

Courriel des clubs de St Maurice Gençay (07/02/23 à 11h39) et Nouaillé (21/02/23 à 13h23) envoyant la composition de leurs équipes et les informations permettant l'établissement de la feuille de match.
Feuille de match établie par la Commission.

Dossier classé.



COUPE du POITOU

COUPE DU POITOU à 11 : 1/8^{èmes} de FINALE du 12/03/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
7	ST ROMANS LES MELLE (1)	D 1	STADE POITEVIN (1)	D 1	
8	CHAUVIGNY (1)	D 3 B	LUSIGNAN (1)	D 2	
9	MIGNE AUXANCES (1)	D 1	MONTMORILLON (2)	D 1	09/04
10	L'ENVIGNE (1)	D 3 A	ST CERBOUILLE (1)	D 2	
11	SMARVES – ITEUIL (1)	D 3 A	ECHIRE / CELLES-VER / CHAURAY (1)	D 3 A	
12	STE EANNE (1)	D 2	AVAILLES EN CHÂTELLERAULT (1)	D 2	
13	MONCOUTANT (1)	D 3 A	DISSAY (1)	D 1	09/04
14	JAUNAY MARIGNY (1)	D 1	VALDIVIENNE (1)	D 1	09/04

Organisation du 2^{ème} tour : 16 équipes.

6 équipes qualifiées du 1^{er} tour.

10 équipes exemptes

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

1/4 de finale: le 30 avril 2023

1/2 finales: le 21 mai 2023

Finale: le samedi samedi 03 juin 2023 à Lusignan

CHALLENGE U 17

Match n° 25650960 : Poitiers Asac (2) – Naintré (1) du 18/02/23

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Asac (2) d'un joueur (licence n° 9602799716) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers Asac, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 01 mars 2023**, terme réduit pour la suite du Challenge.

Dossier en instance



RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 24900578 : L'Envigne (2) – Nord Vienne (2) en Départemental 4 poule A du 21/01/23 remis le 18/02/23

- Match n° 24901634 : Vouzailles (1) – Poitiers Asac (2) en Départemental 5 poule D du 22/01/23 remis le 19/02/23

Inscrite dans Réserve technique :

- Match n° 24900710 : Naintré (3) – Ozon (3) en Départemental 4 poule B du 22/01/23 remis le 19/02/23

DIVERS

Courriels des clubs de Coussay les Bois, Lhommaizé, Naintré :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Blanzay, Colombiers :

Nécessaire fait.

Courriel du club de Ste Eanne :

Pris note.

Courriel du club de St Benoît :

Demande du club arrivée après la réunion de la commission du 15/02/23.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 25€

Rencontre des 18 et 19/02/23

Match n° 24899952 : St Léger de Montbrillais (1) – Mirebeau (1) en Départemental 3 poule A
le 22/02/23 à 13h35

Match n° 24900977 : Rouillé (2) – Migné Auxances (3) en Départemental 4 poule D
le 21/02/23 à 22h04

Match n° 24900978 : Boivre (2) – Poitiers Cep (2) en Départemental 4 poule D
le 21/02/23 à 21h29

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : mercredi 1^{er} mars 2023 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 23 février 2023 Procès-verbal n°16

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU et Sandrine VERMOND – MM.
 Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

Le PV n°15 est adopté sans modification

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U15	D1 Elite	/	2	25/02/23	25561861	Migné Auxances (1)	Neuville (1)	Motif Impérieux	15/04/23

DATES A RETENIR

- Les rencontres de la journée 1 de la 2^{ème} phase prévues initialement le 21 janvier 2023 sont reportées au* :
 - o 18 mars 2023 pour les poules à 8 :
 - U17/U18 D2
 - U15 D2 poules A et B
 - U13 D3
 - o 8 avril 2023 pour les poules à 10 :
 - U17/U18 D1,
 - U15 D1 Elite,
 - U15 D1,
 - U15 D2 poule C,
 - U13 D1
 - U13 D2

* Ces rencontres peuvent être jouées avant cette date si les équipes se mettent d'accord par écrit et en informent le District.

- Samedi 18 mars à Civaux : Finale Départementale Fétis Lahitte (U11)
-
- Samedi 1^{er} avril 2023 à Vivonne : Finale Festival Foot U13 Pitch
- Samedi 3 juin 2023 à Civaux :
 - Finale Challenge Dansac U13,
 - Finale Challenge U15
 - Finale Challenge U17/U18
- Samedi 17 juin 2023 à Nieuil l'Espoir : Journée nationale des débutants (JND)



OPERATION CARTON VERT

L'opération « carton vert » est mise en place à compter du 25 février 2023 et pour toute la deuxième phase du championnat, le descriptif a été transmis par mail aux clubs.

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS »** :

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

CHALLENGE U17/U18

Match n°25650960 : Poitiers ASAC (2) – Naintré (1) du 18/02/23

Match arrêté à la 80^{ème} minute. Dossier transmis à la commission de Discipline

¼ Finale 1^{er} avril 2023

1	MIGNE AUXANCES 1	D1		GJ MONTASEVRES 2	D1
2	SAINT BENOIT 1	D1		POITIERS ASAC 2 ou NAINTRÉ 1	
3	JAUNAY MARIGNY 1	D2A		VOUNEUIL SUR VIENNE 1	D1
4	POITIERS 3 CITES 1	D1		LA PALLU 1	D2C

CHALLENGE U15

¼ Finale 1^{er} avril 2023

1	SO CHATELLERAULT 1	D1EL		JAUNAY MARIGNY 1	D1
2	NEUVILLE 1	D1EL		GJ VVM CHAUVIGNY 2	D1EL
3	USSON/ADRIERS/GJ 3 VALLEES 86 1	D2A		MIGNE AUXANCES 1	D1EL
4	NIEUIL/MIGNALOUX/RV 1	D2A		BUXEROLLES 1	D1EL

CHALLENGE DANSAC

½ Finale du 1^{er} avril 2023

Poule A
SO CHATELLERAULT 2
GJ VVM CHAUVIGNY 2
BUXEROLLES 2
POITIERS CEP 1

Poule B
ASM 2
NAINTRÉ 1
VENDELOGNE/VO/QU/LA 1
POITIERS ASAC 2

Poule C
OZON 1
GJ DISSAY BEAUMONT 2
MIGNE AUXANCES 2
CISSE 1

Poule D
MONTMORILLON/LEIGNES 2
GJ ESPOIR SUD POITIERS 2
LIGUGE 2
GJ VAL DE VONNE 2



MODIFICATION DE CALENDRIER U11

Poule A l'équipe de Poitiers ASAC 2 prend la place de Poitiers ASAC 1

Poule B l'équipe de Poitiers ASAC 1 prend la place de Poitiers ASAC 2

Poule H Intégration de l'équipe de St Benoit 3 qui prend la place de l'exempt

Poule L l'équipe de Dissay 2 prend la place de Neuville 3

Poule M l'équipe de Neuville 3 prend la place de Dissay 2

FUTSAL U11

Les équipes qualifiées pour les finales départementales à Civaux le samedi 18 mars 2023 sont les suivantes :

- SO Châtelleraut
- Neuville
- Gj 3 Vallées 86
- Stade Poitevin

La Finale régionale aura lieu le samedi 15 avril 2023 à Chasseneuil-sur-Bonnieure (16)

Un dossier d'organisation sera transmis par mail aux équipes qualifiées.

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAU



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2022/2023

Stage Détection U13 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2010.

Processus de Détection :

- Les 06, 07 et 08/02 : trois rassemblements géographiques (environ 120 joueurs convoqués)
- Le 01/03 : stage (environ 40 à 50 joueurs convoqués)
- Le 15/03 : stage organisé avec le District des Deux-Sèvres (environ 15 à 20 joueurs convoqués) dans la Vienne (lieu à définir)

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'un ballon (taille 4)
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)

L'encadrement de ces rassemblements sera assuré par Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF/Formation LFNA, et de plusieurs membres de la Commission Technique Départementale 86.





MERCREDI 1^{er} MARS 2023 de 14h15 à 17h30
Complexe sportif Gilbert Arnault
à CHAUVIGNY

Terrain Honneur - Avenue Aristide Briand - 86300

Liste des 45 joueurs (12 clubs et/ou G.J) convoqués pour ce stage :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : FOYOH Ahmed, GUENAND Soan, **PELLETIER Thaïs**, DA SILVA Pablo, **MARNAY Thibault**, QUENAULT Noa, GUERINEAU Timéo, REDOUIN Yaël, CUAU André, GEORGE Enzo, CHAIBI Ahmed Yassine, DUCROCQ Adrien
- G.J DISSAY/BEAUMONT : PIPALA Luka, RAPICAULT Mathis
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : SUIRE MDA HOMA Mayron, FUMERON Maël
- G.J TROIS VALLEES 86 : DOUX Etienne
- G.J VAL de VONNE : LEROY Timo, GERBIER Emilien
- G.J V.V.M CHAUVIGNY : HERAULT Jules, **COUTURAS Hugo**
- JAUNAY/MARIGNY : **MORCEAU VILLAIN Manoë**, CAPELA Charly, **GONET Solan**
- MIGNE-AUXANCES : CAPEL Tom, COURTIN Lucas, **BEZAGUET Roman**
- MONTMORILLON : TALLON Mylan, JOFFRE Jules, **LAURENT Ronan**
- POITIERS ASAC : KHARMOUDI Rayan
- POITIERS F.C : POEY Jean, **VERNET Léo**, SELEMANI Mohan, GUERRY Karim, BIARD Emilio, PACREAU Louka, DONAT Sacha, GENDRE Romain, IMBERT BAUER Leysson, BATRUTDINOV Nabi, DURAND Dgino, VILLEPONTOUX Timothé, EL BRAHMI Bilal
- POITIERS TROIS CITES : DIAKITE Aboubacar Sidiki

En gras et italique, les 8 Gardiens de But

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)





COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE**PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :**

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)**Autorise** (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2022-2023 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



Stage DETECTION U14 FILLES



CONVOCATION OFFICIELLE

MERCREDI 8 MARS 2023
de 14h30 à 17h15
à AVANTON (stade Le Clos de Beaumont – 86170)

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent un rassemblement à destination de l'ensemble des jeunes joueuses nées en 2009.

Programme de détection :

- Mercredi 16/11 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2009)
- Mercredi 25/01 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2009)
- Mercredi 08/03 : stage (avec 31 joueuses convoquées)
- Mercredi 05/04 : match amical contre Sélection Deux-Sèvres U14F (avec 16 joueuses convoquées)
- Vendredi 21/04 : tournoi Interdistricts (Sélection commune Vienne/Deux-Sèvres)
- Samedi 17 et Dimanche 18/06 : stage Régional LFNA à Puymoyen

Pour ce rassemblement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- d'un ballon (taille 5) bien gonflé
- de l'autorisation parentale ci-jointe
- d'une gourde



En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique 86)



Liste des 31 joueuses convoquées

	NOM	Prénom	CLUB
1	AYOUBA	AICHA	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
2	BESSON	ZELIA	U.S. MIGNE AUXANCES
3	BIBARD	LEONIE	US JAUNAY MARIGNY
4	BOUGHANMI	INES	U.S. MIGNE AUXANCES
5	BRANGER	ZELIE	A.S.AM. DES COURONNERIES POITIERS
6	BRISSONNET	LYSE	U.ET.S. MONTMORILLON
7	CHARTRIN	ZELIE	U.ET.S. MONTMORILLON
8	CORNOU CHAUVET	YUNA	STADE POITEVIN F. C.
9	DANIAUD	INES	US JAUNAY MARIGNY
10	DELOUTRE	CAMILLE	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
11	DIEUMEGARD	VALENTINE	U.S. MIGNE AUXANCES
12	DRAME	N'NENE	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
13	DUTEIL	HORTENSE	VALENCE EN POITOU O. C.
14	GANDIER	LEANE	F.C. LOUDUN
15	GATINEAU	LEONIE	ENTE. S. LAVOUX LINIERS
16	GIRAUD	LEONIE	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
17	KANI	MORILAND	STADE POITEVIN F. C.
18	KITOYI AMAH	CASSY	STADE POITEVIN F. C.
19	LABILLE	SHANNA	STADE POITEVIN F. C.
20	LEMAITRE	JADE	C.S. DISSAY
21	MANSON	LYLOU	US JAUNAY MARIGNY
22	MEURIN	ZOE	A.S. SAVIGNY L'EVESCAULT
23	NOVAK	MILA	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
24	PEREIRA GOMES	MARINA	E.S. BUXEROLLES
25	PERRIN	MAILOU	U.ET.S. MONTMORILLON
26	PETIT	ROMANE	F.C. LOUDUN
27	PICARD	OCEANE	STADE POITEVIN F. C.
28	POUPIN	EMMA	C.S. DISSAY
29	QUARESMA	CLEOPHEE	F.C. LOUDUN
30	ROUZIQ	RACHEL	U.S. MIGNE AUXANCES
31	SEME	NORA	C.S. NAINTRE



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom de la joueuse) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2022-2023 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>